Département des Ardennes
Canton de GIVET

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté N° 01-2015-PM

Commune
VIREUX WALLERAND

ARRÊTÉ Permanent

Arrêté prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants

Le Maire de VIREUX WALLERAND,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,
Vu le code pénal et notamment son article R 610-5 ;
Vu le règlement sanitaire départemental ;
Considérant que l'entretien des voies publiques par temps de neige et verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir ses habitants contre les risques d'accidents,
Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,
Considérant les dangers que représentent la neige et le verglas sur les voies et trottoirs communaux,
Considérant que dans ces conditions, le déneigement peut être prescrit par arrêté de police aux riverains.

ARRETE :

Article 1 : Par temps de neige ou de verglas, les riverains sont tenus de déneiger le trottoir, l'accotement ou l'aire piétonne, attenant à leur immeuble sur toute sa longueur et sur une largeur suffisante permettant la circulation des usagers. En cas de verglas les riverains sont tenus de procéder à l'épandage de sable ou de sel sur les mêmes espaces. En cas d'accident, le non-respect de ces obligations pourrait engager la responsabilité du riverain. Ces mesures sont applicables dès la publication du présent arrêté

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la secrétaire général de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le préfet des Ardennes;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de VIREUX MOLHAIN
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de VIREUX WALLERAND
- Monsieur le Chef de centre d'incendie et de Secours de VIREUX MOLHAIN
- Monsieur l'Adjoint, responsable de la Voirie de VIREUX WALLERAND

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIREUX-WALLERAND, le 10 Février 2015

Le Maire,
Bernard DEKENS

MAIRIE DE VIREUX-WALLERAND ARDENNES

Monsieur le Maire

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la publication ou notification